

Strasbourg, le 19 juin 2026

Esplanade : Strasbourg engage l'abrogation du droit de préemption urbain renforcé

À l'occasion de l'Assemblée générale de l'Association Syndicale de l'Esplanade Résidentielle (ASERE), qui s'est tenue ce vendredi 19 juin, Hervé Moritz, adjoint à la Maire en charge des relations européennes, internationales et transfrontalières et adjoint de quartier, a annoncé que l'Eurométropole de Strasbourg engagera l'abrogation du droit de préemption urbain renforcé instauré sur le quartier de l'Esplanade.

Conformément à l'engagement pris par Catherine Trautmann pendant la campagne municipale, la Maire-Présidente a décidé d'inscrire cette délibération à l'ordre du jour du Conseil eurométropolitain d'octobre 2026.

Cette décision marque la volonté de la nouvelle majorité municipale de revenir sur un dispositif, mis en place pendant la précédente mandature, qui avait suscité de nombreuses interrogations et une forte incompréhension parmi les habitants et les copropriétaires du quartier.

Pour **Catherine Trautmann**, cette évolution traduit également une nouvelle méthode de travail fondée sur l'écoute, la concertation et le dialogue avec les habitants. « *Nous voulons renouer une relation de confiance avec les habitants de l'Esplanade. Les projets de transformation d'un quartier doivent se construire avec celles et ceux qui y vivent, dans la transparence et le dialogue.* »

L'abrogation du droit de préemption urbain renforcé constitue une première étape d'une démarche plus large visant à construire, avec les habitants, les copropriétaires, les commerçants et l'ensemble des acteurs du quartier, des solutions durables pour accompagner la relance du centre commercial, améliorer les espaces publics et répondre aux enjeux de sécurité, de propreté et de qualité de vie.

La Ville de Strasbourg poursuivra dans les prochains mois ce travail de concertation afin de définir, avec les habitants, les priorités d'action pour l'avenir du quartier de l'Esplanade.

